Cahiers de l'ILSL, n° 25, 2008, pp. 51-68

Subiectum et *praedicatum* de l'antiquité classique à Port-Royal

Giorgio GRAFFI
Université de Vérone

Résumé. Les notions grammaticales de «sujet» et «prédicat» sont déjà présentes dans le *De Interpretatione* d'Aristote, et peut-être même dans le *Sophiste* de Platon, mais elles sont nommées, respectivement, *ónoma* et *rhêma*, tandis que les mots *hypokeímenon* et *kategoroúmenon*, qui littéralement correspondent à «sujet» et «prédicat», désignent plutôt des notions ontologiques. L'origine du couple terminologique *subiectum / praedicatum* se trouve dans le commentaire de Boèce au *De Interpretatione*. Au Moyen-Age, ce couple est redoublé par celui de *suppositum* et *appositum* : on a soutenu que la notion de *suppositum* dans le sens grammatical a son origine chez Priscien, et qu'au Moyen-Age le couple *suppositum / appositum* remplace chez les grammairiens le couple *subiectum / praedicatum*, réservé à l'usage des logiciens. On soutiendra ici au contraire que ces deux thèses ne sont pas fondées : *suppositum* n'a pas de sens grammatical chez Priscien, les notions de *suppositum* et *suppositio* semblent plutôt dériver d'un usage «métadiscursif» du verbe *supponere*, et l'examen attentif des textes montre que les deux couples reviennent dans les travaux des grammairiens aussi bien que dans ceux des logiciens. L'emploi exclusif de l'un et de l'autre couple respectivement par les grammairiens et les logiciens, semble caractériser plutôt l'époque de la Renaissance. Pourtant, dès le milieu du XVIIe siècle, les notions de «sujet» et «prédicat» redeviennent des mots-clés de la grammaire, grâce surtout aux Messieurs de Port-Royal, qui ont probablement fixé la signification et l'usage de ces termes jusqu'à aujourd'hui.

Mots-clés *:* *appositum*, Aristote, Boèce, grammaire, logique, Port-Royal, 'prédicat', 'sujet', *supponere*, *suppositum*

1. DIFFERENTES SORTES DE 'SUJET' ET DE 'PREDICAT'[1]

Entre le XIXe et le XXe siècle, beaucoup de linguistes (par exemple G. von der Gabelentz, Ph. Wegener, H. Paul, et d'autres encore) ont procédé à une distinction entre les catégories «grammaticales» et les catégories «psychologiques» de sujet et prédicat (certains d'entre eux nommaient «logiques» les catégories que d'autres linguistes nommaient «psychologiques» ou vice-versa, mais ici on peut laisser de côté ce détail; pour plus d'information, cf. Elffers-van Ketel, 1991, Part II; Graffi, 2001, pp. 84-109). Certains linguistes sont même arrivés à soutenir que «sujet» n'est pas une notion linguistique : ainsi, le romaniste allemand T. Kalepky (1862-1932) affirme que le sujet est une catégorie complètement extralinguistique, correspondant à *hypokeímenon* dans le sens aristotélicien originaire, la substance «soumise», dont les propriétés sont affirmées par le prédicat, c'est-à-dire le *kategoroúmenon* (cf. Kalepky, 1928, p. 24). Tous ces savants s'efforçaient de donner des définitions explicites de ce qu'il nommaient sujet «psychologique» ou bien «logique», mais ils n'en donnaient aucune du sujet ou du prédicat «grammatical» : ils agissaient comme si ces définitions étaient déjà admises. Or, il est évident qu'ils considéraient comme sujet «grammatical» le nom ou le groupe nominal qui s'accorde avec le verbe et qui est au cas nominatif dans les langues qui possèdent des cas morphologiques, comme le latin; à son tour le verbe, avec ou sans ses possibles compléments, est considéré plus ou moins implicitement comme prédicat «grammatical».

En fait, l'histoire des notions de sujet et de prédicat montre que la dernière valeur qu'ils ont acquise est justement grammaticale. Leur première valeur n'était pas grammaticale, mais ontologique (comme on peut le voir dans la référence de Kalepky à Aristote qu'on vient de citer). Il est aussi fondamental de distinguer les *notions* grammaticales de sujet et prédicat d'un côté, des *termes* qui les désignent de l'autre : les premières ont été reconnues dès l'Antiquité (cf. la section suivante), mais les mots employés pour les désigner étaient différents. De plus, il est bien connu que, depuis le Moyen-Age, un couple terminologique nouveau a été introduit pour désigner les notions de sujet et de prédicat, à savoir *suppositum* et *appositum*. Les *termes* «sujet» et «prédicat» ne sont devenus standards chez les grammairiens que depuis le XVIIe siècle.

Le but de ce travail est d'esquisser les étapes de cette évolution historique. On commencera par examiner l'origine des notions grammaticales de «sujet» et «prédicat» dans l'Antiquité, lorsqu'elles n'étaient pas désignées par ces mêmes termes. Le couple terminologique sujet / prédicat

[1] Pour des raisons de transparence terminologique, je vais employer dans cet essai, au lieu d'«attribut», qui est plus commun en français, le terme de «prédicat», qui est quand-même enregistré dans le *Lexique* de Marouzeau (1961).

(*subiectum* et *praedicatum*) a été forgé par Boèce, et dans les siècles suivants il fut «doublé» par le couple *suppositum* / *appositum*. On tentera d'examiner l'origine de ce deuxième couple et de comparer sa signification et son usage avec ceux du premier. On examinera ensuite le remplacement définitif de *suppositum* et *appositum* par «sujet» et «prédicat» au XVIIe siècle, quand ces termes ont finalement reçu leur signification grammaticale.

2. 'SUJET' ET 'PREDICAT' CHEZ LES PHILOSOPHES ANCIENS

On peut affirmer que les notions de sujet et prédicat *grammaticaux* sont déjà présentes dans le *Sophiste* de Platon, dans le passage bien connu (262a-d) où on lit que «le premier et le plus petit des énoncés» est formé par un *ónoma* et un *rhēma*. On peut même soutenir que ces mêmes notions ont été développées par Aristote dans les chapitres 2 et 3 du *De interpretatione* : mais il ne faut pas oublier que les *termes* grecs correspondants (*hypokeímenon* et *kategoroúmenon*), qui sont attestés, par exemple, dans les *Catégories*, désignent plutôt des notions ontologiques. La traduction de *hypokeímenon*, qui est souvent donnée par «substrat», en est la preuve. On peut ainsi soutenir que chez Platon et Aristote *ónoma* a la valeur de «sujet», et *rhēma* celle de «prédicat» (ou «attribut»).

Cette interprétation de la valeur de *ónoma* et *rhēma* d'un côté, et de *hypokeímenon* et *kategoroúmenon* de l'autre a été donnée par Kahn (1973); pour d'autres arguments dans la même direction, cf. Graffi (1986). Que *rhēma* ait premièrement la signification de «prédicat» (grammatical) a été récemment reconnu aussi par de Rijk (1996). En fait, Steinthal (1890, p. 239) était arrivé à la même conclusion; cf. aussi Seidel (1935, p. 8) et, plus récemment, Robins (1979, p. 27) aussi bien que le *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, Darmstadt 1989, s.v. *Prädikation*. *Ónoma* et *rhēma* verront restreindre leur signification à celle de «nom» et «verbe» respectivement, peut-être avec les Stoïciens et sûrement avec les premiers grammairiens, c'est-à-dire Denys de Thrace et Apollonius Dyscole.

Bien sûr, les deux points de vue (ontologique et linguistique) ne sont pas nettement distingués chez Aristote : on parle d'un substrat par le moyen d'un nom qui occupe la position de sujet. En outre, comme remarque le *Historisches Wörterbuch der Philosophie* (*ibid*.), l'usage de *kategoría* et *katēgoreîn* est ambigu chez Aristote, car ces termes parfois signifient une expression prédicative, et parfois ce qui est désigné par cette expression. Cette même ambiguité peut être remarquée chez Boèce, où «sujet» et «prédicat» sont introduits comme traductions de *hypokeímenon* et *kategoroúmenon* respectivement, et sont définis sur une base ontologique (ou sémantico-ontologique, si l'on veut) aussi bien que grammaticale : la définition sémantico-ontologique se fonde sur l'extension différente du sujet et du prédicat (le sujet est le *terminus minor*, le prédicat le *terminus major*), la

définition grammaticale sur leur position dans la phrase (le sujet est placé le premier, le prédicat le deuxième ; cf. *Commentarii*, Pars Prior, p. 77).

Quoi qu'il en soit, c'est avec Boèce que les *termes subiectum* et *praedicatum* deviennent d'usage courant dans la langue latine, tout en préservant leur ambiguité originelle, ontologique et grammaticale. Il faut pourtant rappeler que les notions grammaticales de «sujet» et «prédicat» apparaissent déjà dans le commentaire au *De Interpretatione* par le Pseudo-Apulée (IIe siècle apr. J.-C. ; cf. *Perì hermeneías*, p. 192) et dans les *Noces de Philologie et Mercure* par Martianus Capella (début Ve siècle ; cf. *De Nuptiis*, IV, § 393). A ce sujet cf. aussi Pfister, 1976.

On a vu que Boèce donne la définition de *subiectum* et *praedicatum* en se fondant sur la notion de *oratio*. Ce terme traduit le grec *lógos* tout en en gardant la polysémie. Chez Aristote, il n'y a pas seulement la distinction bien connue entre *lógos apophantikós* et les autres types de *lógos*, mais il faut aussi rappeler qu'avec *lógos* Aristote désigne presque toute unité significative composée d'autres unités significatives : par exemple, aussi bien la définition de «homme» que l'*Iliade* sont pour lui des *lógoi* (cf. à ce propos *De Interpretatione*, ch. 2, 16a, 22 et ch. 4, 16b, 26-28 ; *Poétique*, ch. 20, 1457a, 24-28 ; cf. aussi Steinthal, 1890, p. 243). Chez Boèce, qui sera suivi sur ce point par la majorité des grammairiens et des logiciens médievaux, *oratio* désigne un *genus* qui se subdivise en deux espèces différentes, la *oratio perfecta* et la *oratio imperfecta* : le *lógos apophantikós* d'Aristote, mais aussi les autres types de phrase, c'est-à-dire l'interrogative, l'impérative, etc., sont pour Boèce des *orationes perfectae*, la définition de «homme» ou des syntagmes comme *Socrates cum Platone* des *orationes imperfectae* (cf., par exemple, *Commentarii* cit., *Pars posterior*, 1880, pp. 8-9). Il est important de remarquer que les entités opposées par Aristote et par Boèce sont souvent les mêmes (on dirait aujourd'hui les phrases *vs*. les syntagmes), mais le critère auquel ils ont recours est différent : pour Aristote, c'est la présence ou l'absence d'un *rhêma*; pour Boèce, le caractère exhaustif (*perfectio*). Cette notion de *perfectio* est la même que celle employée par les grammairiens anciens pour définir l'*oratio*. Cf. la définition bien connue de Priscien (*Institutiones*, II, 4.15, vol. 2, p. 53) : «Oratio est ordinatio dictionum congrua, sententiam perfectam demonstrans». Mais Priscien, comme on le verra tout de suite, n'analyse pas la phrase comme formée de deux termes, l'un dit *subiectum* et l'autre *praedicatum*[2]. Etant donnée cette définition de *oratio imperfecta*, il s'ensuit qu'une *oratio imperfecta* peut fonctionner comme partie d'une autre *oratio*; cette observation est beaucoup plus importante parce que, dans le passage où Boèce l'affirme (*De differentiis topicis*, dans *Patrologia latina*, vol. 64, 1175D-1176A), il emploie aussi le verbe *supponere* à côté de *subicere* (il parle alternativement d'une *oratio* qui *est subiecta*, et d'une *oratio* qui *supponitur*). Ainsi, *supponere* et *subicere* commencent à être employés, semble-t-il du moins, comme synonymes.

[2] Sur ce sujet, cf. Graffi, 2004.

3. LES NOTIONS DE *SUBIECTUM* ET *PRAEDICATUM* CHEZ LES GRAMMAIRIENS ANCIENS ET LES ORIGINES DE LA DOCTRINE DE LA *SUPPOSITIO*

On soutient habituellement que, contrairement à ce qu'on a vu à propos des philosophes anciens, les notions grammaticales de sujet et prédicat n'apparaissent pas dans les textes des grammairiens anciens, aussi bien grecs que latins. Lallot (1997, vol. II, pp. 56-7, n. 234), dans son commentaire à la traduction d'Apollonius Dyscole, a récemment mitigé cette thèse, sans toutefois la rejeter. Pourtant, un problème est représenté par le fait que *hypokeímenon* revient plusieurs fois chez Apollonius, et il est traduit par Priscien comme *suppositum*. Ce fait avait déjà été observé par Jellinek (1913-14 II, pp. 465-6, n. 1), qui s'appuyait sur Thurot (1869, p. 171). Jellinek conclut néanmoins que *suppositum* dans Priscien «hat keine grammatisch-technische Bedeutung». La même conclusion a été tirée par Lallot (1994, p. 37). Cf. aussi Baratin (1978; 1994), qui soutient que *suppositum* n'a pas de valeur grammaticale chez Priscien, mais qu'il signifie plutôt «référent».

Autour des années 1960-1970, une interprétation presque contraire du texte de Priscien a été proposée par des historiens de la logique, W. & M. Kneale et L.M. de Rijk, lors d'une discussion sur l'origine de la doctrine de la *suppositio*. A leur avis, celle-ci doit être recherchée dans la notion grammaticale de *suppositum*, qui serait déjà présente chez Priscien. Cf. les citations suivantes :

> The word *suppositum* occurs already in Priscian's work in a passage where it seems to mean the same as 'individual', and throughout medieval philosophy it often recurs with this sense. It was probably introduced first as a translation for the Greek *hypokeímenon*, i.e. to signify an entity of the kind that underly all other entities and are, as we might say in modern English, presupposed by talk of qualities, positions, relations, and the rest. (…) But in the passage of Priscian to which we have referred *suppositum* might also be translated as 'subject', and there can be no doubt that the word came to have this sense in medieval writings on grammar, where it commonly contrasted with *appositum*, or predicate. In this context a *suppositum* is defined as *id de quo fit sermo* and an *appositum* as *illud quod dicitur de supposito*; and although grammarians sometimes say that a noun in the nominative case *supponitur verbo*, they tend in general to use the active verb *supponere* in the sense of 'act as a grammatical subject'. (W. & M. Kneale 1962, pp. 250-1)

> [I]t is quite clear that the verb *'supponere'* and the substantive noun *'suppositio'* are used by Peter Helias and by Abailard as well in a purely grammatical sense. The same can be said of Boethius' use of *supponere* and Priscian's use of *suppositum*. The terms somehow refer all of them to the grammatical subject of a verb in a proposition. The term *suppositum* decidedly does not refer to any entity of the kind that underlies all other (accidental) entities as a substance. Any metaphysical reference is missing. (de Rijk 1967, I, p. 521)

La doctrine médiévale de la *suppositio*, qui concerne un phénomène essentiellement sémantique, aurait donc sa source dans la notion grammaticale de *suppositum*, laquelle à son tour serait déjà attestée chez Priscien. Il faut bien examiner les passages de Priscien où se trouvent *supponere*, *apponere* et leur dérivations : en particulier, *Institutiones*, XVII, vol. 3, p. 122 ; p. 124 ; pp. 129-30 ; p. 133 ; p. 134 ; p. 136 ; p. 149 ; p. 164 ; p. 179 ; XVIII, p. 247 ; pp. 271-2. Le premier d'entre eux semblerait appuyer la thèse des Kneale et de Rijk que la notion, et même le *terme* de sujet, sont déjà présents chez Priscien. Le grammairien latin dit que, si l'on demande «la substance d'un certain *suppositum*», on énonce des phrases telles que «qui se promène? qui parle?», auxquelles on répond par des *subiectiones nominativae* de noms communs ou de noms propres. On pourrait donc être tenté d'affirmer que Priscien fait reférence ici au sujet dans sa forme grammaticale caractéristique, à savoir le nominatif. Pourtant, si l'on examine la source de Priscien, c'est-à-dire Apollonius Dyscole, on s'aperçoit que le terme grec correspondant à *subiectiones* est *anthypagōgaí*, c'est-à-dire «réponses». Ainsi, Priscien dit que l'on répond à une question comme *quis loquitur?* par un nom au nominatif (cf. aussi Baratin 1994, p. 69 et Lallot 1994, p. 37). Ces *nominativae subiectiones* correspondent en effet aux *pronominativae redditiones* de la p. 130 : Priscien dit qu'à une question comme «Qui est Tryphon?» on peut répondre par des *pronominativae redditiones*, ou réponses pronominales, comme «moi» ou «lui». Ce fait est d'autant plus intéressant qu'il fait apercevoir un usage métadiscursif du lexème *subicere*, usage qu'on verra tout de suite appartenir même au lexème *supponere*, et qu'on pourrait gloser avec «ajouter». Les autres passages de Priscien semblent confirmer l'hypothèse que le terme de *suppositum* n'a pas chez lui une valeur grammaticale, mais garde plutôt l'ancienne valeur ontologique, ou bien sémantico-ontologique : cf., par exemple, les pp. 129-130, où l'on trouve écrit que les pronoms «concernent tout *suppositum*», qu'on peut gloser en «peuvent désigner n'importe quel référent». Cette interprétation de *suppositum* comme «référent» (qui a déjà été soutenue par Baratin, 1978) est confirmée par ce que Priscien dit aux pp. 271-272, où il parle de la relation entre actif et passif et nomme *supposita* l'agent aussi bien que le patient. Enfin, *suppositum* n'apparaît jamais avec *appositum* : *apponere* revient quelquefois dans le texte des *Institutiones*, mais avec la signification de 'joindre syntaxiquement', opposée à *componere*, 'joindre morphologiquement' (cf. p. 164). On ne peut donc jamais retrouver chez Priscien les termes de *suppositum* et *appositum* comme exprimant des notions corrélatives : et comme c'est la corrélation réciproque qui est la marque distinctive du rapport prédicatif, il ne semble pas possible de soutenir que les notions de sujet et prédicat sont déjà présentes chez Priscien, quelle que soit leur dénomination.

4. UNE HYPOTHESE POSSIBLE SUR LA NAISSANCE DES NOTIONS GRAMMATICALES ET LOGIQUES DE *SUPPOSITIO*

Les positions de Kneale et de Rijk ont été contestées (de façon plus ou moins explicite) par Ebbesen (1981), Kneepkens (1987b) et Rosier (1994). Rosier (p. 114) résume les résultats de ces recherches en affirmant que «le sens premier de *supponit* est référentiel (…), et il subsistera dans la théorie logique terministe, puis par glissement il devient syntaxique (*supponere verbo* = être sujet grammatical)». Le parcours des notions *suppositum* et *suppositio* aurait ainsi été exactement l'inverse de celui esquissé par Kneale et de Rijk. On peut se demander si une troisième hypothèse ne pourrait être avancée, à savoir qu'aussi bien la notion grammaticale de *suppositum* que la notion sémantique de *suppositio* remontent à une source commune. Au XIIIe siècle, Roger Bacon (*Sumule Dialectices*, p. 268) fait une liste de quatre valeurs de *suppositio*, qu'on pourrait nommer respectivement (i) épistémologique, (ii) sémantique, (iii) ontologique et (iv) grammaticale. Ces valeurs sont évidemment perçues comme liées l'une à l'autre, parce qu'autrement Roger Bacon aurait parlé de *aequivocatio*. Il est donc raisonnable d'aller à la recherche d'une possible source commune de ces quatre valeurs.

La valeur ontologique de *supponere* est peut-être la plus ancienne. Elle est abondamment attestée, à partir de Boèce : par exemple, dans le *Commentaria in Porphyrium*, ou dans le traité *In Categorias Aristotelis*, Boèce parle souvent des espèces comme *suppositae* aux genres et des substances comme *suppositae* aux accidents. Ce même usage revient souvent dans toute la tradition aristotélico-boecienne, par exemple chez Garlandus Computista et chez Abélard. Ainsi, ce dernier dit (*Glosse super praedicamenta*, p. 150) que les genres et les espèces sont correctement nommés *substantiae secundae* parce qu'elles «sont soumises (*supponuntur*) aux accidents dans la même manière que les *substantiae primae*».[3] Il faut néanmoins remarquer, chez tous ces savants, la même ambiguité entre une signification ontologique et une signification grammaticale de *suppositum* qu'on a déjà notée à propos de *subiectum* (cf. par exemple l'usage de *supponere* et *suppositum* chez Abélard, *Dialectica*, pp. 293-4 et p. 590). De plus, il est évident que chez Abélard *supponere* ne peut pas signifier 'être sujet grammatical', contrairement à ce qui est affirmé par de Rijk : Abélard (*Dialectica*, p. 151) dit que dans la phrase «Petre, lege», le verbe *lege* «est soumis» (*supponitur*). Dans un autre passage (*Dialectica*, p. 163), il parle d'un *suppositum praedicatum*. Donc, le terme technique de *suppositum* avec la valeur de 'sujet grammatical' n'existe pas chez Abélard.

Il faut maintenant s'occuper de Pierre Hélie, autre important lettré du XIIe siècle qui, selon de Rijk, emploie *supponere* et *suppositio* «in a purely grammatical sense». En se fondant sur la reconstruction détaillée

[3] Pour d'autres usages ontologiques de *supponere* chez Abélard, cf. par exemple *Glosse super Porphyrium*, p. 62, *Glosse super praedicamenta*, p. 146, *Dialectica*, p. 590.

que fait Kneepkens (1987a, I, pp. 111-116), on peut reconnaître quatre différentes valeurs de *suppositum* dans la *Summa super Priscianum* de Pierre Hélie : 1) au niveau ontologique, comme *fundamentum* d'une *proprietas* ; 2) comme indication du porteur de la signification d'un mot ; 3) comme indication de quelque chose dans le monde extérieur dont parle le discours; 4) comme une réponse à une question. Comme on peut le voir, aucune de ces valeurs ne peut être définie comme «purement grammaticale». On peut ajouter que, dans l'œuvre de Pierre Hélie, ni *suppositum* ni *supponere* n'apparaissent en corrélation avec *appositum* et *apponere* : s'il veut se référer à l'aspect grammatical de la phrase, Pierre emploie constamment *subiectum* et *praedicatum*. On peut ainsi tirer à propos de lui la même conclusion qu'à propos d'Abélard.

Néanmoins, on peut trouver chez Boèce (cf. le passage de *De differentiis topicis* auquel on a fait reférence plus haut, fin de la section 2) et chez Abélard (par exemple *Dialectica*, p. 162; *Glosse super Perì Hermeneías*, p. 362) de claires occurrences d'un usage de *supponere* qui n'est pas immédiatement ramenable à ceux qui sont discutés par Roger Bacon, mais qu'on peut nommer «métadiscursif». Dans le dernier de ces passages, Abélard emploie *supponere* dans un sens qui est très proche de celui de 'ajouter'. En effet, si l'on regarde les définitions de *supponere* dans le *Oxford Latin Dictionary*, on s'aperçoit qu'une d'elles (le n° 5) renvoie à ce caractère «métadiscursif» du verbe :

> 1. To place under or beneath. (…) 2. To place (an instrument, etc.) beneath (so to act on what is above), apply from below; (esp. fire); also knives or sim., in cutting) (…) 3. To place (under a thing, so as to expose to its operations) (…). 4. To place under the authority or control (of), make subject (to). (…) 5. To place below in writing or speech; append, subjoin. (…) 6. To put in place of another, substitute. (…) 7. To introduce (a person or thing) fraudulently into a situation (…). [Oxford Latin Dictionary, s.v. *suppono*]

Les reconstructions les plus convaincantes de l'origine de la notion grammaticale de *suppositum* (comme Kneepkens 1987a et 1987b) renvoient aux œuvres de Gilbert de Poitiers et de son école (cf. Häring 1953, 1966). On peut entrevoir dans ces œuvres les différentes valeurs de *suppositio* : ontologique, sémantique (*suppositio rei*), discursive, grammaticale. On peut même remarquer un usage de *appositio* qui est encore celui de Priscien. Ma conclusion à ce sujet est donc que ces différentes notions (qui seront énumérées par Roger Bacon un siècle plus tard; voir le commencement de cette section) ont leur origine commune dans l'usage «métadiscursif» du verbe *supponere*. La possibilité d'employer *supponere* comme un verbe qui décrit un acte linguistique (bien sûr, pas dans le sens technique de Austin ou de Searle) aurait été le fondement pour son emploi dans trois significations, différentes quoique liées entre elles : 1) avancer une hypothèse (valeur épistémologique) ; 2) dénoter un objet (valeur sémantique) ; 3) utiliser un mot ou un groupe des mots comme sujet de la phrase (valeur grammaticale). Toutes ces significations n'étaient pas en contradiction avec

celle qui a peut-être été la plus ancienne dans la terminologie philosophique, à savoir celle de *substantia supposita* (valeur ontologique). *Suppositio*, *suppositum*, etc., sont tous déclinés ou bien dérivés de *supponere*, et le *suppositum* dans sa valeur ontologique peut bien sûr coïncider avec le *suppositum* dans la valeur sémantique et dans la valeur grammaticale : si je dis *Socrates est homo*, je dénote une entité individuelle (valeur ontologique) par un nom (valeur sémantique), lequel à son tour est le sujet de la phrase que j'énonce (valeur grammaticale).

5. DEVELOPPEMENT DU COUPLE TERMINOLOGIQUE *SUPPOSITUM / APPOSITUM*

Le couple *suppositum / appositum*, dans le sens de sujet et attribut, donc de notions spéficiquement grammaticales, commence à être employé systématiquement dans la seconde moitié du XIIe siècle, aussi bien dans les textes logiques que grammaticaux. Pour une reconstruction détaillée de cette période, cf. Kneepkens (1987a, vol. I; 1987b). On peut remarquer aussi que dans ces mêmes textes les valeurs sémantiques et ontologiques de *supponere* et *suppositum* alternent avec sa valeur grammaticale (cf. par exemple *Ars Meliduna*, dans de Rijk 1967, I, p. 294; *Fallaciae Londinenses,* dans de Rijk 1967, II, pp. 654-5, p. 660; glose *'Promisimus',* dans de Rijk 1967, I, p. 262; *Absoluta* dans Kneepkens, 1987a, IV). *Supponere* et *apponere* reviennent même dans celui qui deviendra le texte grammatical le plus répandu au Moyen-Age, le *Doctrinale* de Alexander de Villadei (cf. vers 1075-1078).

Dans l'opinion de certains spécialistes (Percival 1983, p. 328; Covington 1984, p. 137, n. 10), le couple *suppositum / appositum* aurait remplacé chez les grammairiens médiévaux («throughout the Middle Ages», dit Covington) celui de *subiectum / praedicatum*, qui aurait été retenu seulement par les logiciens. Les affirmations de Percival et/ou de Covington sont-elles fondées? La source qui est le plus souvent citée en appui de ce genre d'affirmation est un passage de la *Logica Ut dicit* (fin XIIe siècle, dans de Rijk 1967, II, p. 380), où on lit que «on nomme *subiectum* dans la logique ce qu'on nomme *suppositum* dans la grammaire» et que «*praedicatum* est ce qu'en grammaire est nommé *appositum*». Je pense pourtant que la généralisation qu'on a tirée de ce passage est trop hâtive. 1) Qu'est-ce que signifie «throughout the Middle Ages»? Il ne peut pas signifier l'entier Moyen-Age, car le couple *suppositum / appositum* devient d'usage courant seulement à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, comme on vient de le voir. Ensuite, si l'on observe l'usage terminologique des logiciens aussi bien que des grammairiens depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'au début du XIVe, on peut remarquer que les deux couples *suppositum* / *appositum* et *subiectum / praedicatum* ne sont pas cantonnés le premier à la grammaire et le deuxième à la logique. Par exemple, dans le plus celèbre des traités médiévaux de logique, celui de Pierre d'Espagne (*Tractatus*), *sup-*

ponere et *apponere* aussi bien que leurs dérivés reviennent à maintes reprises : cf. les pp. 107, 115, 117, 122-123, 124, 195-196. De l'autre côté, *subiectum* et *praedicatum* ne sont pas absents des textes grammaticaux, même de ceux des Modistes : cf. Martin de Dacie (*Modi significandi*, pp. 53-4, p. 103), Jean de Dacie (*Summa Gramatica,* in *Opera*, p. 227, 255-256, p. 398), Radulphus Brito (*Quaestiones*, pp. 112, pp. 362-363). Les deux couples terminologiques reviennent tant dans les textes des logiciens que dans ceux des grammairiens. De plus, il faut remarquer que *suppositum* garde encore une valeur ontologique, dans certains endroits (cf. especialement Martin de Dacie, *Modi significandi*, p. 21 et Thomas d'Erfurt, *Grammatica speculativa*, p. 156). Bien sûr, beaucoup de savants, comme l'auteur de la *Logica 'Ut dicit'* ou Roger Bacon (*Sumule dialectices*, p. 197), disent explicitement que *suppositum / appositum* appartient au jargon des grammairiens et *subiectum / praedicatum* à celui des logiciens. En effet, chez les grammairiens *suppositum / appositum* est plus répandu, et il est le préféré quand on réfléchit sur l'analyse de la *constructio*, en particulier de la *constructio* qui produit le *sermo congruus et perfectus*. En tout cas, et malgré les affirmations contraires, les deux couples semblent opposer deux points de vue différents plutôt que deux *artes*. Au contraire, un passage de Buridan (*Sophismata*, p. 50) semble témoigner qu'au XIVe siècle les deux *artes*, la logique et la grammaire, avaient développé une terminologie propre, où les mêmes mots pourraient avoir des significations différentes. Buridan, discutant de la notion de *suppositio*, dit qu'il ne la conçoit pas comme le grammairien, selon lequel elle désigne le nominatif qui précède le verbe en lui assignant la personne. Pour le logicien, dit Buridan, *supponere* est une propriété aussi bien du sujet que du prédicat de la proposition.

6. *LE SUPPOSITUM / SUBIECTUM* DOIT-IL ETRE OBLIGATOIREMENT AU NOMINATIF?

Il n'y a pas d'opinion définie sur cette question : pour certains auteurs médiévaux, le sujet doit toujours être au cas nominatif; pour d'autres, il peut aussi apparaître à un cas oblique. L'opinion de Rosier (1983, p. 176) est que

> Le couple *suppositum / appositum* est bien distinct du couple *subiectum / praedicatum*. En premier lieu, le *suppositum* du grammairien peut être à d'autres cas qu'au nominatif, à la différence du *subjectum* du logicien. En effet, le *suppositum* peut être tout constructible possédant la potentialité d'être principe de l'acte (*ratio principii*), ce qui lui est conféré par ce mode accidentel respectif qu'est le cas.

La situation semble pourtant plus complexe. On se bornera ici à esquisser le problème, sans prétendre arriver à une conclusion définitive.

On remarque des opinions différentes dans le domaine des grammairiens et dans celui des logiciens, et même à des époques différentes. Considérons trois traités logiques de la fin du XIIe siècle. D'un côté, les *Excerpta Norimbergensia*, *De arte disserendi* (dans de Rijk 1967, II, p. 128), affirment que «le terme sujet est un nom fini au cas direct». Au contraire, les *Fallaciae Parvipontanae* (dans de Rijk 1962, pp. 567-8) affirment qu'on peut faire *suppositio* par le moyen du nominatif ou bien de l'ablatif avec la préposition *de*. Enfin, selon les *Tractatus Anagnini* (dans de Rijk 1967, II, p. 278), le nom *tempus* tantôt *supponit* au nominatif, tantôt à l'ablatif.

Roger Bacon (*Sumule dialectices*, pp. 258-9) distingue entre le sujet de l'*enuntiatio* et celui de la *propositio* (la distinction entre *propositio* et *enuntiatio* faite par Bacon est présente même chez d'autres savants, comme Guillaume de Shyreswood, mais avec une signification différente) : le premier est toujours au nominatif, «selon ce que dit Aristote dans le livre *Peryermeneias*», tandis que le deuxième «peut avoir indifféremment un sujet au cas direct ou à un cas oblique».

Cette différence d'opinions est attestée encore à l'époque modiste : pour Simon de Dacie (*Domus gramatice*, dans *Opera*, pp. 42-3), le *suppositum* est obligatoirement au nominatif, et il lui correspond le mode fini de *l'appositum*. Au contraire, Martin de Dacie soutient (*Modi significandi*, p. 103) que «le *suppositum* dans la construction grammaticale n'est pas toujours un nominatif». Enfin, Thomas d'Erfurt, dans sa *Grammatica speculativa* qui est peut-être l'ouvrage plus systématique de toute l'école modiste (et sans doute la plus connue à travers les siècles, grâce à son attribution à Jean Duns Scot), résume la question du cas du *suppositum* comme suit: 1) le *suppositum* peut être au nominatif, comme dans *Socrates currit*; 2) au génitif, comme dans *Socratis interest*; 3) au datif, comme dans *Socrati accidit*; 4) à l'accusatif, comme dans *Socratem legere oportet*; 5) à l'ablatif, comme dans *A Socrate legitur* (cf. pp. 286-288). Il est évident que le *suppositum* de Thomas d'Erfurt ne coïncide pas avec notre notion de sujet grammatical.

7. *SUPPOSITUM* ET *APPOSITUM*, *SUBIECTUM* ET *PRAEDICATUM* DU DEBUT DE LA RENAISSANCE JUSQU'A PORT-ROYAL

Selon Percival (1975, p. 239), au XVIe siècle le terme *suppositum* «still crops up». En réalité, l'occurrence de *suppositum* et *appositum* est assez systématique dans les textes des grammairiens, tandis que, dans ces mêmes textes, le couple *subiectum / praedicatum* se fait de plus en plus rare à partir du XIVe siècle. Ce fait n'est pas étonnant : il est bien connu que, depuis le début de la Renaissance, la grammaire prend un tournant de plus en plus «pratique», ce qui implique sa séparation d'avec la logique. Cette dernière, à son tour, si l'on accepte la reconstruction d'Ashworth (1974),

développe et approfondit les thèmes médiévaux jusqu'au milieu du XVIe siècle; après cette époque, selon Ashworth (p. xi), «nothing of interest to the logician was said» (bien sûr, jusqu'au milieu du siècle suivant). En tout cas, les textes logiques semblent employer presque exclusivement *subiectum* et *praedicatum*, tandis que *supponere* n'est employé que dans la discussion de la doctrine de la *suppositio*. La restriction d'un couple à la grammaire et de l'autre à la logique semble ainsi bien plus figée à la Renaissance qu'au Moyen-Age. Les matériaux présentés dans les études de Chevalier 1968 et Padley 1976, 1985, 1988 me paraissent confirmer ce tableau. On peut noter que Ramus emploie les termes de *suppost* et *appost* dans sa *Grammaire* (1572, p. 153), ce qui pourrait être la démonstration d'un usage établi. A l'inverse, le même Ramus, dans sa *Dialectique* (pp. 71-2), analyse la phrase *le feu brûle* comme composée d'une «partie antécédente» (*le feu*), et d'une «partie conséquente» (*brûle*); il adjoint que «l'antécédent est dit sujet, et le conséquent l'attribué» (j'ai modernisé la graphie de Ramus).

Un cas particulier et intéressant est celui de l'italien Bartolomeo Cavalcanti, qui définit les termes *soggetto* et *predicato* dans son traité de rhétorique (*Retorica*, 1559, III, pp. 82-3). La proposition, dit Cavalcanti, se divise en deux parties, nommées sujet et prédicat. Le sujet est «ce à propos duquel on dit et on manifeste quelque chose», le prédicat est «ce qu'on manifeste et qu'on dit du sujet». Ces définitions se rapportent évidemment à celles de *ónoma* et de *rhēma* dans le *De interpretatione* de Aristote (cf. ch. 3, 16b, 6-12). Vraisemblement, Cavalcanti doit être rangé parmi ceux qu'Ashworth (1974, pp. 88 sq.) nomme «humanists», c'est-à-dire ces savants qui voyaient la logique comme un moyen pour organiser le discours argumentatif.

Un autre humaniste du XVIe siècle, Corradus (*De lingua latina*, 1569, libro V, p. 140r), mérite notre attention, car il emploie le terme *attributum* au lieu du *praedicatum* (un usage similaire est néanmoins attesté dans Ramus, comme on le vient de voir, et même dans un passage de la *Dialectica Monacensis*, dans de Rijk 1967, II, p. 485 ; cf. sur ce même sujet Lepschy 1991, p. 202). Il faut même remarquer que Corradus ne considère pas le cas nominatif comme une marque nécessaire du sujet (cf. p. 157r), en se situant ainsi dans le sillon de ces auteurs médiévaux qu'on a présentés dans la section précédente.

En ce qui concerne Sanctius, on peut remarquer chez lui une occurrence et une discussion systématique des termes *suppositum* et *appositum*. Dans un passage de sa *Minerva* (1587, I, 12, 28r-v) cité par Percival (1975, p. 239, n. 13), il s'oppose aux grammairiens qui remplacent (d'une manière plus ou moins implicite) *suppositum* et *appositum* par *persona agens* et *persona patiens*. Le terme *suppositum* revient même dans d'autres lieux de la *Minerva* : dans le même chapitre 12 du livre I, aux pages 29r et 30r; dans le livre II, chapitre 2, p. 45v; dans le livre III, chapitre 1, aux pages 85r et 85v; dans le livre IV (qui n'est pas divisé en chapitres), à la page 166r. On ne peut donc dire simplement que ce terme «still crops up».

Au XVIIe siècle, Scioppius et Vossius, dans le sillage de Sanctius, continuent à employer *suppositum*; pourtant, chez Vossius *subiectum* et *praedicatum* reviennent aussi (cf. *Aristarchus*, 1635, III, 1). On notera que les deux savants affirment que le sujet est obligatoirement au nominatif, sauf dans les propositions infinitives (pour Scioppius, cf. *Grammatica*, 1628, *Duodecim Maximae*; pour Vossius, *Aristarchus*, VII, 18). Notre notion reçue de sujet grammatical semble donc en train de se former.

Quoiqu'il en soit, la terminologie *subiectum / praedicatum* s'impose définitivement à partir du milieu du XVIIe siècle, comme en témoignent la *Grammatica audax* de J. Caramuel (cf. p. 72) et la *Grammaire* aussi bien que la *Logique* de Port-Royal (cf. Port-Royal, *Grammaire*, p. 47 , p. 182). On peut se demander si le premier a influencé les autres, mais je tends à exclure cette hypothèse pour des raisons externes (Caramuel était un casuiste, et il serait étrange que des jansénistes comme les Messieurs de Port-Royal eussent pu chercher leur inspiration dans ses œuvres). On pourrait plutôt remarquer que tant Caramuel que les Messieurs de Port-Royal font un usage généralisé non seulement des termes 'sujet', 'copule' et 'prédicat' (ou 'attribut'), mais aussi de 'proposition', qui remplace *oratio* qui était le terme commun pour 'phrase' jusqu'à la prémière moitié du XVIIe siècle (sur ce sujet, cf. Graffi 2004). Les termes propres de la logique s'emparent ainsi de la grammaire : en effet, Caramuel et Arnauld étaient en premier lieu des logiciens ou des philosophes, et des grammairiens seulement *per accidens*.

Il est intéressant de remarquer que dans certains endroits de la *Grammaire* de Port-Royal, le terme 'sujet' garde encore sa valeur primitive ontologique ; voir par ex. pp. 128-129 et p. 130, où on trouve, dans l'édition avec les remarques de Duclos, la note suivante :

> Ici et dans les paragraphes suivants, le mot *sujet* est pris dans le sens de son étymologie (subiectus), et est synonyme *d'objet* (obiectus).

D'un autre côté, le passage de la *Grammaire*, pp. 158-9 (la deuxième des «maximes générales, qui sont de grand usage dans toutes les langues») est particulièrement important du point de vue de l'histoire de la grammaire, parce qu'il établit, dans une formule qui deviendra définitive, l'exigence pour le sujet d'être au nominatif :

> (…) il n'y a point aussi de verbe qui n'ait son nominatif exprimé ou sous-entendu, (…) quoique devant les infinitifs il soit à l'accusatif : *scio Petrum esse bonum*.

L'assertion de cette thèse se trouve déjà, de façon très claire quoique implicite, dans l'analyse que les Messieurs de Port-Royal font des verbes impersonnels (cf. *Grammaire*, II, 19, pp. 131-4) : *pudet me* est analysé comme *pudor tenet*, ou *est tenens me*; *statur*, comme *statio fit*; *pluit*,

comme *pluvia fit* ou *cadit*. Chaque verbe doit donc avoir un sujet au cas nominatif.

On peut conclure que c'est avec la *Grammaire* de Port-Royal que les notions de 'sujet' et 'prédicat' sont devenues celles qu'on enseigne aujourd'hui dans les écoles de beaucoup de pays. Et pourtant, l'histoire assez complexe de ces mêmes notions pourrait expliquer pourquoi elles produisaient tant de doutes chez les linguistes d'il y a un siècle et, on peut ajouter, elles les produisent même chez les linguistes d'aujourd'hui.

© Giorgio Graffi

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

a) Sources primaires

— ABÉLARD, 1919 : *Glosse super Porphyrium* = Petrus Abelardus, *Glosse super Porphyrium*, hrsg. von B. Geyer, in *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, XXI, 1, pp. 1-169.
— ABÉLARD, 1921 : *Glosse super Praedicamenta* = Petrus Abelardus, *Die Logica Ingredientibus. 2. Die Glossen zu den Kategorien*, hrsg. von B. Geyer, in *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, XXI, 2., pp. 112-305.
— ABÉLARD, 1927 : *Glosse super Perì Hermeneías* = Petrus Abelardus, *Glosse super ΠΕΡΙ ΕΡΜΗΝΕΙΑΣ*, hrsg. von B. Geyer, in "Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters", XXI, 3, pp. 307-503.
— ABÉLARD, 1956 : *Dialectica* = Petrus Abelardus, *Dialectica*, ed. L. M. de Rijk, Assen, van Gorcum.
— APULEE, 1991 : *Perì hermeneías* = (Pseudo-)Apulée, *Liber ΠΕΡΙ ΕΡΜΗΝΕΙΑΣ*, in *De philosophia Libri*, ed. C. Moreschini, Stuttgart & Leipzig, Teubner.
— BOECE, *Commentarii* = A.M.S. Boetii, *Commentarii in librum Aristotelis ΠΕΡΙ ΕΡΜΗΝΕΙΑΣ*, recensuit C. Meiser, Lipsiae, in aedibus B.G. Teubneri, Pars Prior 1877, Pars Posterior 1880.
— BURIDAN, 1977 : *Sophismata* = J. Buridanus, *Sophismata*, Critical edition with an introduction by T.K. Scott, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann-Holzboog.
— CARAMUEL, 1654 : *Grammatica audax* = Juan Caramuel y Lobkowitz, *Grammatica audax*, Frankfurt, Schönwetter.
— CAVALCANTI, 1559 : *Retorica* = Bartolomeo Cavalcanti, *Retorica*, Venezia, Gabriel Giolito de' Ferrari.
— CORRADUS, *De lingua latina* = Q. M. Corradus, *De lingua Latina libri XII*, Venezia 1569 (Bologna 1575).

— GARLANDUS COMPUTISTA, 1959 : *Dialectica* = Garlandus Computista, *Dialectica*, ed. L. M. de Rijk, Assen, van Gorcum.
— JEAN DE DACIE, *Opera* = *Johannis Daci Opera*, ed. by A. Otto, Corpus philosophorum danicorum Medii Aevi, vol. I, pars I & II, Hauniae.
— MARTIANUS CAPELLA, 1955 : *De Nuptiis* = Martianus Capella, *De Nuptiis Philologiae et Mercurii*, hrsg. von J. Willis, Leipzig, Teubner, 1983.
— MARTIN DE DACIE, 1961 : *Modi significandi* = *Modi significandi*, in *Martini Daci Opera*, ed. by H. Roos, pp. 1-118, Copenhagen, G. E. C. Gad, ("Corpus Philosophorum Danicorum Medii Aevi", II).
— PIERRE D'ESPAGNE, 1972 : *Tractatus* = Peter of Spain (Petrus Hispanus Portugalensis), *Tractatus* called afterwards *Summulae logicales*, ed. by L.M. de Rijk, Assen, van Gorcum.
— PIERRE HELIE, 1993 : *Summa* = Petrus Helias, *Summa super Priscianum*, ed. Leo Reilly, Pontificial Institute of Medieval Studies.
— PORT-ROYAL, *Grammaire* = A. Arnauld – C. Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, suivie 1° de la partie de la logique (...); 2° des remarques de Duclos (...); 3° du supplément à la grammaire générale de P.-R. par l'Abbé Fromant*, avec une introduction historique par M. A. Bailly, Paris 1846 (I ed. Paris 1660; III e def. Paris, chez Pierre le Petit, 1676; rist. Genève, Slatkine, 1993)
— PRISCIEN, 1855-1858 : *Institutiones* = Prisciani *Institutiones Grammaticae*, in *Grammatici Latini*, ed. M. Hertz, in H. Keil (ed.), *Grammatici Latini*, vol. 2 e 3, Leipzig, Teubner.
— RADULPHUS BRITO, 1980 : *Quaestiones* = Radulphus Brito, *Quaestiones supra Priscianum minorem*, ed. Heinz W. Enders and Jan Pinborg, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann.
— RAMUS, 1555 . *Dialectique* = P. de la Ramée, *La Dialectique*, Paris, André Wechel (Réimpression Genève, Slatkine, 1972).
— RAMUS, 1572 : *Grammaire* = P. de La Ramée, *Grammaire*, Paris, André Wechel, (Réimpression Genève, Slatkine, 1972).
— ROGER BACON, 1940 : *Summa gramatica - Sumule Dialectices* = *Summa gramatica Magistri Rogeri Bacon necnon Sumule dialectices Magistri Rogeri Bacon*, ed. Robert Steele, Oxford, Clarendon.
— SANCTIUS, 1587 : *Minerva* = F. Sanctius, *Minerva seu de causis linguae Latinae*, Salamanca, A. Renaut.
— SATURNIUS, 1546 : *Mercurius* = A. Saturnius, *Mercurii majoris sive grammaticarum institutionum libri X*, Basilea.
— SCIOPPIUS, 1628 : *Grammatica* = G. Scioppius, *Grammatica philosophica*, Milan.
— THOMAS D'ERFURT, 1972 : *Grammatica* = Thomas of Erfurt, *Grammatica speculativa*, an edition with translation and commentary by G. L. Bursill-Hall, London, Longman.
— VOSSIUS, 1701 : *Aristarchus* = Gerhard Johann Vossius, *Aristarchus sive de arte grammatica libri VII*, 1635, dans *Opera omnia*, vol. II, Amsterdam, Jansson, Waesberg, Boom, à Someren, et Goethals.

b) Sources secondaires

— ASHWORTH, E.J., 1974 : *Language and Logic in the Post-Medieval Period*, Dordrecht, Reidel.
— BARATIN, Marc, 1978 : «Sur l'absence de l'expression des notion de sujet et de prédicat dans la terminologie grammaticale antique», in J. Collart (ed.), *Varron. Grammaire antique et stylistique latine*, Paris, Les belles lettres, pp. 205-9.
—— , 1994 : «Sur les notions de sujet et de prédicat dans les textes latins», in *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Epistemologie des Sciences du Langage*, pp. 49-79.
— CHEVALIER, Jean-Claude, 1968 : *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française*, Genève, Droz.
— COVINGTON, M.A., 1984 : *Syntactic Theory in the High Middle Ages*, Cambridge, C.U.P.
— EBBESEN, S., 1981 : «Early Supposition Theory (12^{th}-13^{th} cent.)», *Histoire Epistémologie Langage*, 3, pp. 35-48
— ELFFERS-VAN KETEL, Els, 1991 : *The Historiography of Grammatical Concepts. 19th and 20th-Century Changes in the Subject-Predicate Conception and the Problem of their Historical Reconstruction*, Amsterdam & Atlanta, Rodopi.
— GRAFFI, Giorgio, 1986 : «Una nota sui concetti di 'ΡΗΜΑ e ΛΟΓΟΣ in Aristotele», *Athenaeum*, n.s., 74, pp. 91-101.
—— , 2001: *200 Years of Syntax. A Critical Survey*, Amsterdam- Philadelphia, Benjamins.
—— , 2004 : «Per la storia di alcuni termini e concetti grammaticali : il declino di *oratio* e l'ascesa di propositio come termini per 'frase'», in *Per una storia della grammatica in Europa*, Atti del Convegno (11-12 Settembre 2003, Milano, Università Cattolica), a cura di Celestina Milani e Rosa Bianca Finazzi, Milano, I.S.U. Università Cattolica, pp. 255-286.
— HÄRING, N.M., 1953 : «A Latin dialogue on the doctrine of Gilbert of Poitiers», *Medieval Studies*, 15, pp. 243-389.
—— , 1966 : *The Commentaries on Boethius by Gilbert de Poitiers*, Toronto.
— JELLINEK, M. Hermann, 1913-14 : *Geschichte der neuhochdeutschen Grammatik von den Anfängen bis auf Adelung*, 2 voll., Heidelberg, Winter.
— JOLIVET, Jean & DE LIBERA, Alain, 1987: *Gilbert de Poitiers et ses contemporains*, Napoli, Bibliopolis.
— KAHN, C. H., 1973 : *The Verb «be» in Ancient Greek*, Dordrecht, Reidel.
— KALEPKY, Theodor, 1928 : *Neuaufbau der Grammatik.* Leipzig & Berlin, Teubner.
— KNEEPKENS, Corneille Henri, 1987a : *Het iudicium constructionis. Het leerstuk van de constructio in de 2de helft van de 12de Eeuw*, Nijmegen, Ingenium, (4 vol.).

—— , 1987b : «'Suppositio' and 'supponere' in 12th-century grammar, in Jolivet & de Libera 1987, pp. 325-351.
— LALLOT, Jean, 1994 : «Sujet/prédicat chez Apollonius Dyscole», *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Epistemologie des Sciences du Langage*, pp. 35-47.
—— 1997 (éd.) : = Apollonius Dyscole, *De la construction*, texte grec accompagné de notes critiques, introduction, traduction, notes exégétiques, index par Jean Lallot, 2 vol., Paris, Vrin.
— LEPSCHY, Giulio C., 1991 : «Appunti sul soggetto e sull'oggetto nella storia della linguistica», *BioLogica*, n° 5, 193-211.
— MAROUZEAU, J., 1961 : *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris : Geuthner.
— PADLEY, G. A., 1976 : *Grammatical Theory in Western Europe 1500-1700. The Latin Tradition*, Cambridge, C.U.P.
—— , 1985 : *Grammatical Theory in Western Europe 1500-1700, Trends in Vernacular Grammar I*, Cambridge, C.U.P.
—— 1988 : *Grammatical Theory in Western Europe 1500-1700, Trends in Vernacular Grammar II*, Cambridge, C.U.P.
— PERCIVAL, W. Keith, 1975 : «The Grammatical Tradition and the Rise of Vernaculars», in *Current Trends in Linguistics*, vol. 13, Mouton : The Hague, pp. 231-75.
—— , 1983 : «Grammar and Rhetoric in the Renaissance», in James J. Murphy (ed.), *Renaissance Eloquence*, Berkeley-Los Angeles-London : University of California Press, pp. 303-30.
— PFISTER, Raimund, 1976 : «Zur Geschichte der Begriffe von Subjekt und Prädikat», *Münchener Studien zur Sprachwissenschaft*, 35, pp. 105-119.
— DE RIJK, Lambertus M., 1967 : *Logica Modernorum*, Part I and Part II, Assen : van Gorcum.
—— , 1987 : «Gilbert de Poitiers, ses vues sémantiques et métaphysiques», in Jolivet & de Libera 1987, pp. 147-171.
— , 1996 : «On Aristotle's Semantics in *De Interpretatione* 1-4», in K.A. Algra, P.W. v. d. Horst, D. T. Runia (eds.), *Polyhistor. Studies in the History and Historiography of Ancient Philosophy Presented to Jaap Mansfeld on his Sixtieth Birthday*, Leiden, Brill, pp. 115-134.
— ROBINS, Robert H., 1979[2] : *A Short History of Linguistics*, London, Longman.
— ROSIER, Irène, 1983 : *La grammaire spéculative des Modistes*, Lille, Presses Universitaires de Lille.
—— , 1994 : «L'introduction des notions de sujet et prédicat dans la grammaire médiévale», in *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Epistemologie des Sciences du Langage*, pp. 81-119.
— SEIDEL, Eugen, 1935 : *Geschichte und Kritik der wichtigsten Satzdefinitionen,* Jena, Biedermann.

— STEINTHAL, Heymann, 1890 : *Geschichte der Sprachwissenschaft bei den Griechen und Römern mit besonderer Rücksicht auf die Logik*, Berlin, Dümmler.
— THUROT, 1869 : Ch., *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire de doctrines grammaticales au moyen âge*, Paris, Imprimerie Impériale.

Allégorie de la grammaire, représentant Priscien ou Donat avec deux de ses élèves, 1437. Bas-relief de Luca Della Robbia (1400-1482). Museo dell'Opera del Duomo, Florence.